

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 20251113.1

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 10	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 0	
Absents : 3	

Le jeudi 13 novembre 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 08/11/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT EXCUSÉ avec pouvoir : Mr Yoann LEVEQUE
(donne pouvoir à Mr Patrick ROCHE)

ABSENTS : Mme Françoise DUSSUC et Messieurs Marc BUISSON et Thibaut MARTINEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :

Accord de l'assemblée délibérante pour achat par la collectivité

Monsieur le Maire rappelle le triste évènement survenu dans la famille de Mme Nathalie BERTRAND, élue au maire. Afin de faire part de leur sympathie, l'assemblée délibérante et Monsieur le Maire ont fait livrer une gerbe de fleurs au nom de la collectivité.

Afin de régler cette facture au fleuriste de Ceyzériat, le conseil municipal doit donner son accord concernant cet achat ainsi que son accord pour le paiement de la facture.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et accepte :

- L'achat de la gerbe de fleurs concernant le triste évènement survenu dans la famille de Mme Nathalie BERTRAND,
- Le règlement de cet achat par la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

19 NOV. 2025



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20251119-20251113-1-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025